

Déchets infos

Actualités, enquêtes et reportages sur la gestion des déchets

N° 154 — 6 février 2019

www.dechets-infos.com

Twitter : @Dechets_Infos

La loi économie circulaire passera par le « grand débat »

Les thématiques « déchets » et « économie circulaire » vont être intégrées au grand débat national. En conséquence, le projet de loi sur l'économie circulaire va être retardé pour tenir compte de ce qui sortira du débat.

Plusieurs sources l'avaient indiqué, Brune Poirson l'a confirmé le 5 février sur [Radio Classique](#) : la question des déchets et de l'économie circulaire va être intégrée au « grand débat national » lancé par le gouvernement pour répondre à la crise des gilets jaunes. A l'origine, ce thème était totalement absent des documents préparatoires au grand débat. Le mot « déchets » n'apparaissait qu'une seule fois sur l'ensemble du site Internet gouvernemental, et les mots « économie circulaire » et « ordures ménagères » en

étaient totalement absents. Cela devrait donc changer. Dans sa « [lettre aux Français](#) » qui lançait le grand débat, Emmanuel Macron a bien évoqué une fois les déchets, pour dire qu'ils contribuent aux « dépenses contraintes » des Français. Mais il n'est pas allé au-delà, alors que ces dépenses, encore appelées « dépenses pré-engagées », selon la terminologie officielle, sont précisément une des causes du mouvement des gilets jaunes, et alors que les coûts de gestion des déchets ménagers ont plus que doublé

Au sommaire

● EcoDDS sèchement recadré par les pouvoirs publics

L'éco-organisme s'est engagé à prendre en charge les frais supportés par les collectivités depuis le 11 janvier pour la gestion de leurs DDS.

—> p. 3

● DDS : comment les collectivités seront remboursées

EcoDDS propose de payer aux collectivités l'équivalent d'un mois de ses dépenses constatées l'an dernier. Une proposition qui ne résout pas tout.

—> p. 4

● La restauration rapide rappelée au tri

Les restaurants rapides ont deux mois pour présenter leur stratégie de mise en place du tri « cinq flux » et des biodéchets. Les enseignes souhaitent une exonération partielle des contributions emballages.

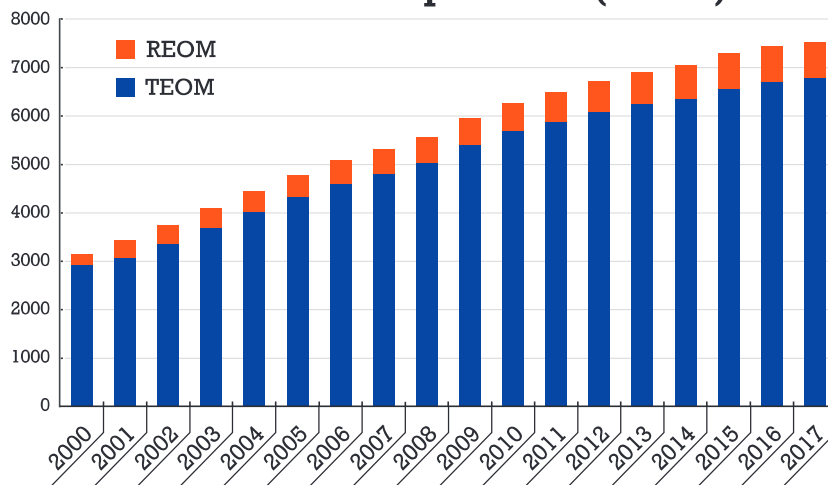
—> p. 12

en 15 ans (voir le graphique). Il semble que ce soit la fronde liée au projet de loi sur l'économie circulaire (PLEC) qui a conduit les pouvoirs publics à changer leur fusil d'épaule.

Colère

Il faut dire que la colère a été assez générale. La commission du développement durable du Sénat a en particulier écrit à la secrétaire d'État à l'Écologie, Brune Poirson, pour lui faire part de son « étonnement » concernant le recours aux ordonnances (voir [le courrier](#)). « À l'heure où le Gouvernement semble vouloir développer la concertation en organisant un "grand débat national" associant tous les citoyens, il nous semble particulièrement choquant qu'il puisse envisager de réformer selon cette procédure une politique qui touche de si près le quotidien des Français », écrivent notamment le président de la commission du développement durable Hervé Maurey (Union centriste) et le

Évolution des produits de la TEOM et de la REOM depuis 2000 (en M€)



Les sommes payées par les ménages pour la gestion de leurs déchets ont plus que doublé depuis 2000. Elles font partie des « dépenses pré-engagées » des ménages, qui sont une des causes du mouvement des « gilets jaunes ». Source : DGCL, graphique Déchets Infos.

président du groupe d'étude économie circulaire Didier Mandelli (Les Républicains).

Puisque le thème des déchets va intégrer le grand débat, le projet de loi sur l'économie circulaire, révélé dans [notre dernière édition](#), devrait se trouver modifié et retardé, pour attendre ce qui ressortira du grand débat — et éventuellement en

tenir compte... En revanche, à ce stade, nous ignorons s'il est toujours prévu, une fois le grand débat passé, de légiférer par ordonnance sur la très grande majorité des sujets, comme c'était prévu initialement, ou si certaines dispositions intégreront le texte même du projet de loi, pour faire l'objet d'un débat parlementaire. ●

Quand les élections européennes jouent sur le calendrier parlementaire



C'est parce que Brune Poirson souhaite être candidate aux élections européennes que le projet initial de loi sur l'éco-

nomie circulaire ne comportait que 6 articles dont 5 portant sur des mesures mineures, le reste devant être décidé par ordonnances. C'est en tout cas la raison avancée par un proche du cabinet de la secrétaire d'État.

En effet, si elle veut mener la campagne des élections européennes, qui auront lieu en juin prochain, Brune Poirson doit démissionner de son poste de secrétaire d'État à l'Écologie au mois d'avril. Et pour éviter de compliquer le débat parlementaire sur la loi sur l'économie circulaire, il avait été jugé préférable que

ce soit elle qui défende le projet au Parlement, puisqu'elle a déjà porté le dossier de la feuille de route pour l'économie circulaire (FREC). Or comme le calendrier parlementaire est très chargé, la fenêtre de tir possible avant la fin avril était étroite. Ainsi, avec un texte court et peu compliqué sur le fond (5 mesures simples, le reste relevant des ordonnances), le débat parlementaire devait pouvoir être bouclé en 6 jours (3 à l'Assemblée, 3 au Sénat). Où l'on voit que le contenu d'une loi tient parfois à de curieuses contingences... ●